



DEMANDE DE COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Formulaire à renseigner et à retourner au Service Animation de la Ville et vie associative au **moins 2 mois** avant la manifestation.

Je soussigné.e : Madame Monsieur _____

agissant pour le compte de l'association ou de l'organisme : _____

qui organise (nom de l'événement) : _____

À (lieu de la manifestation) : _____

Le (date de l'événement) _____ / _____ / _____

demande par ce formulaire et ses annexes une autorisation pour :

- ① la parution dans le **mensuel T!lt** (et sur l'agenda de l'appli Ville) • **Remplir descriptif p. 2**
- ② de l'affichage dans le mobilier urbain (affiches "**sucettes**" format 120 x 176 cm)
Remplir descriptif p. 3
- ③ la publication sur les **réseaux sociaux** de la Ville (Facebook et Instagram)
Remplir descriptif p. 3
- ④ l'installation d'une **banderole** à la piscine • **Remplir descriptif p. 3**
- ⑤ l'installation d'une **banderole** au parking Fontpeyre • **Remplir descriptif p. 3**
- ⑥ de l'affichage sur le **domaine privé** ou **domaine public** hors secteur de la bastide
Remplir descriptif p. 4

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis du service Communication

- ① Favorable Défavorable

T!lt du mois de _____

- ② Favorable Défavorable

Nombre d'affiches : _____

à déposer à l'hôtel de Ville avant le :

- ③ Favorable Défavorable

Motif si défavorable : _____

Avis du service Urbanisme

- ④ Favorable Défavorable

- ⑤ Favorable Défavorable

- ⑥ Favorable Défavorable

4 dispositifs maximum en comptant le.s dispositif.s "banderole".

Motif si défavorable : _____

DEMANDE REÇUE LE _____ / _____ / _____

1. DEMANDE DE PARUTION DANS LE TILT

Rubrique de l'événement : Stage / Atelier Séniors Culture Sport Famille

Titre de l'événement : _____

Lieu de la manifestation : _____

Date de l'événement : le _____ / _____ / _____

Horaires de l'événement : de _____ h _____ à _____ h _____

Descriptif détaillé :

Public visé : Tout public Ados / enfants à partir de _____ ans Seniors

Gratuit : Oui Non • Tarifs : _____

Sur inscription : Non Oui • En contactant : (n° de tél. et e-mail) : _____

+ d'infos / contact (n° de tél. • e-mail • site web) : _____

2. DEMANDE D'AFFICHAGE DANS LE MOBILIER URBAIN

Nombre d'emplacements demandés : _____

Affichage du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

Les affiches au **format 120 x 176 cm** pour le mobilier urbain (affiches "sucette") sont imprimées par l'association et installées par notre prestataire dans les planimètres Védiaud.

Un maximum de **8 exemplaires** peut être autorisé par événement.

L'affichage **hebdomadaire** se fait du lundi au lundi.

Possibilité de réserver les 2 semaines qui précèdent l'événement et la semaine de l'événement.

Les dispositifs seront à déposer à l'accueil de l'hôtel de ville (aux heures d'ouverture)

le vendredi avant le lundi d'affichage.

3. PUBLICATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE (FACEBOOK & INSTAGRAM)

Pour une diffusion sur les réseaux sociaux, envoyer l'affiche au **format .jpeg** à
communication@ville-saint-sulpice-81.fr

4. INSTALLATION D'UNE BANDEROLE À LA PISCINE

La banderole est fabriquée et installée par l'association. Les dimensions de la banderole doivent être de 1,50 m de largeur et 1,0 m de hauteur maximum. Le dispositif doit être installé 3 semaines maximum avant la manifestation et retiré 1 semaine après l'événement.

Affichage de la banderole à la piscine du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

5. INSTALLATION D'UNE BANDEROLE AU PARKING FONTPEYRE

La banderole est fabriquée et installée par l'association. Les dimensions de la banderole doivent être de 1,50 m de largeur et 1,0 m de hauteur maximum. Le dispositif doit être installé 3 semaines maximum avant la manifestation et retiré 1 semaine après l'événement.

Affichage de la banderole au parking Fontpeyre du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

6. AFFICHAGE SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Les dispositifs doivent être installés 3 semaines maximum avant la manifestation et retiré 1 semaine après l'événement.

Il est strictement interdit d'installer des dispositifs sur :

- Les arbres et les plantations
- Les poteaux de transport et de distribution électrique ou de télécommunication
- Les installations d'éclairage public
- Les équipements publics concernant la circulation routière, ferroviaire, fluviale
- Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques
- Les murs des bâtiments comportant des ouvertures supérieures à 0,5 m²
- Les clôtures non aveugles

Les dispositifs installés ne doivent en aucun cas entraver la circulation piétonne ou/et avoir un impact sur la sécurité routière.

Tout affichage dans le secteur **centre-ville** est **interdit**, sauf les banderoles installées à la piscine municipale et au parking Fonpeyre.

Nombre de dispositifs : 1 2 3 4

Type de dispositif (max. 1 x 1,5 m) : scellé au sol mural sur clôture aveugle

N° de parcelle (si connue) : _____

Adresse : _____

Merci de joindre à votre demande de mise en place de dispositif sur le domaine privé une autorisation écrite du propriétaire mentionnant le nom de la manifestation et les dates d'affichage.

Période d'affichage sur le domaine privé du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

Pour toute demande complémentaire à propos de la communication de vos événements,
vous pouvez contacter le service Animation de la Ville et vie associative, relai des services
communication et urbanisme au 05 63 40 22 09 ou par mail : associations@ville-saint-sulpice-81.fr